



HAUTEVILLE INFO

Bulletin municipal d'informations

NOVEMBRE 2022

Adresse du site internet officiel de la commune www.hauteville-les-dijon.fr

Nous avons le privilège de vivre dans un petit village proche de la vie urbaine qui nous permet de profiter de notre belle campagne tout en étant à deux minutes de la ville .

Choisir de s'installer à la campagne est une démarche volontaire qui démontre un certain engagement envers la nature.

On ne vient pas à Hauteville pour retrouver la vie urbaine, on ne peut que se réjouir des oiseaux qui piaillent et nichent et que le coq fasse office de réveil matin. On s'émerveille des abeilles qui butinent car c'est l'assurance de la continuité de la vie. A l'automne, on admire la couleur des arbres et on accepte la chute des feuilles qui tapissent nos trottoirs et nos routes. C'est également la bonne période pour tailler ses haies et branches d'arbres qui parfois peuvent dépasser sur les trottoirs et même sur le bord de route pouvant créer un danger pour les piétons et poussettes.

Vivre en communauté rurale ne veut pas dire pour autant que nos amis à quatre pattes puissent faire leurs besoins sur le trottoir de nos voisins. Soyons de bons citoyens et ramassons les déjections de nos amis les animaux.

De la même façon, sauvagardons la tranquillité de chacun en respectant les horaires dédiés aux travaux, au bricolage et jardinage.

Ce petit mot ne se veut pas moralisateur mais c'est juste un rappel sur la richesse des petits bonheurs de la nature que nous avons souvent tendance à oublier.

Aussi nous espérons vous retrouver lors des différents évènements joyeux qui s'annoncent : le repas des aînés, le père Noël et les vœux de la municipalité.

« La nature fait les hommes semblables, la vie les rend différents. »

Confucius

Informations pratiques : Site : www.hauteville-les-dijon.fr

Mairie : Téléphone : 03 80 58 07 08 - Courriel : mairie-hauteville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi de 10 h à 12 h - Lundi et jeudi de 17 h 30 à 19 h

Permanence des élus : Lundi de 17 h 30 à 19 h

Bibliothèque municipale : Mercredi de 14 h à 18 h - vendredi de 16 h 30 à 19 h – samedi de 9 h à 12 h

DIVIA : N° 03 80 11 29 29 (de 7 h à 20 h du lundi au samedi) – www.divia.fr - Pompiers : 18 - Samu : 15

Gendarmerie Messigny : 03 80 44 90 31 ou 17 – Cabinet Médical d'Hauteville : Dr Poulingue 03 80 65 75 96 et Dr Angelot 03 80 65 99 45

Hôpital enfants : 03 80 29 30 31

L'an **deux mil vingt-deux**, le vingt octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

Etaient présents : Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Bertrand FRANET ; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON ; M. Thierry LE BAIL ; Mme Nadeige LHOMME ; Mme Dominique FAIVRE ; M. Jean-Louis CUINET ; Mme Danijela DELORME ; M. Geoffrey LAMIA ; Mme Guénola ORRY

Excusés : M. Alain SILVESTRE a donné pouvoir à M. Jean-Louis CUINET ; Mme REVERDY Mélanie a donné pouvoir à Mme Danijela DELORME ; Mme Catherine ROBITAILLIE a donné pouvoir à Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Claude-Romain FARYS

Secrétaire de séance : Mme Evelyne GHIRARDI est nommée secrétaire de séance

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 20 juin 2022. Il a pris les délibérations suivantes :

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

Vu l'avis favorable du comptable en date du 9 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **par 14 voix pour**,

- APPROUVE la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023, telle que présentée ci-dessus,

SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE DE L'HOTEL

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, **par 14 voix pour**,

Article 1^{er} : DECIDE la clôture et la dissolution du budget annexe « Hôtel Hauteville » à la date du 31 décembre 2022 ;

Article 2 : VALIDE le transfert de l'actif et du passif au budget principal ainsi que la reprise des résultats de clôture sur les comptes du budget principal de la ville, au titre de l'exercice 2023 ;

Article 3 : AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 14 voix pour**,

DECIDE par décision modificative les ajustements au budget principal suivants :

Section de fonctionnement : +37 000 € (60612 – Energie : + 24 000 € ; 6413 – Personnel non titulaire : + 6 000 € ; 023 – virement à la section d'investissement : + 7 000 €)

Section d'investissement : 7 000 € en recettes et en dépenses (2116 cimetièrre : + 7 000 €)

CIMETIERE COMMUNAL : PROCEDURE DE REGULARISATION, AVANT REPRISE, DES SEPULTURES SANS CONCESSION RELEVANT DU REGIME DU TERRAIN

Par 14 voix pour, le Conseil Municipal accepte la procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession.

CIMETIERE COMMUNAL : SORT DES CONCESSIONS ECHUES

Par 14 voix pour, le Conseil Municipal accepte la procédure de régularisation avant reprise des concessions échues

Cimetière communal : affichage en mairie et au cimetière pour informer les concessionnaires du lancement des 2 procédures.

BAIL LES CLOS – AVENANT N°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 12 voix pour**, Monsieur Jacques de LOISY et Monsieur Bertrand FRANET ne prenant pas part au vote.

AUTORISE Madame Evelyne GHIRARDI, Adjointe, à signer un avenant avec le GAEC ESTIVALET BUREAU pour le bail de location d'une parcelle cadastrée AB 198 à Daix lieudit : « Le Clos »

MONTANT DE LA TAXE D’AFFOUAGE 2022

Le Maire rappelle la délibération du 22 novembre 2021 concernant la destination des coupes de l’état d’assiette 2022.

Le montant de la taxe d’affouage a été fixée à 150 €.

Cependant compte tenu du nombre d’affouagistes inscrits et du volume de bois à extraire de la parcelle, le montant de la taxe d’affouage paraît élevé.

Le Maire propose donc de fixer le montant de la taxe d’affouage à 100 € au lieu de 150 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 14 voix pour,**

FIXE le montant de la taxe d’affouage 2022 à : 100 €

SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes pourra être louée, le week-end, sur réservation aux particuliers, pour l’organisation de réception privées (mariage, anniversaire,) moyennant :

	Hautevillois	Extérieurs
Caution	1000 €	1000 €
Location de la salle	500 €	1000 €
Chauffage (le cas échéant)	150 €	150 €

La salle des fêtes pourra être louée le week-end aux entreprises hautevilloises et extérieures, moyennant :

	Entreprises hautevilloises	Entreprises extérieures
Caution	1000 €	1500 €
Location de la salle	500 €	1000 €
Chauffage (le cas échéant)	150 €	150 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix pour**

APPROUVE les tarifs ci-dessus.

DIT que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} novembre 2022.

VIE DU VILLAGE :

Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie du 11 novembre se déroulera à 11 heures au monument aux Morts.

Spectacle de Noël :

Le spectacle de Noël se déroulera le vendredi 9 décembre à 19 heures la salle des fêtes. Cette année un magicien viendra à la rencontre des enfants « le cabaret magique des enfants ».

Repas des aînés :

Le traditionnel repas de Noël des Aînés se déroulera le dimanche 11 décembre à la salle des fêtes.

Journée nationale de la trisomie 21 :

20^{ème} opération Petit-Déjeuner, le 20 novembre faites-vous livrer le petit-déjeuner à domicile par l’association Trisomie 21 Côte-d’Or.

Possibilité de commander et de payer en ligne uniquement à partir d’un ordinateur sur le site :

https://www.trisomie21-cotedor.org/?page_id=18576



Depuis 2020, la commune utilise l’application PanneauPocket pour mieux vous informer et vous alerter. Vous pouvez la télécharger sur Play Store, App Store ou AppGallery.



Médiathèque :

L'entrée à la médiathèque est libre et l'inscription est gratuite pour tous (Hautevillois et habitants des communes extérieures). Vous pouvez y emprunter gratuitement des livres, des revues, des CD et des DVD. Régulièrement, des nouveautés viennent compléter la collection d'ouvrages de la médiathèque par des achats trimestriels mais aussi par l'emprunt de livres auprès de la MCO (Médiathèque de la Côte-d'Or).

Nous vous accueillons avec plaisir les mercredi de 14h00 à 18h00 et samedi de 9h à 12h

Permanence de la gendarmerie en mairie :

Une permanence de la gendarmerie est assurée en mairie d'Hauteville-lès-Dijon un mardi matin sur deux de 9H à 12H.

Cette permanence est tenue par l'adjudant Jean-Marc PELTIER, qui est un réserviste opérationnel de contact communal (ROC). Ses missions sont notamment, d'accueillir et échanger avec les habitants sur des problématiques du quotidien mais aussi, faire figure de référent en matière de manifestation publique qui pourrait avoir lieu sur la commune.

Le dispositif ROC a été expérimenté en 2018 et permet de renforcer le lien de proximité entre la gendarmerie et la population d'une commune. Les retours d'expérience des réservistes sont ensuite transmis à leur unité de rattachement. Dates des permanences : 8 novembre, 22 novembre, 6 décembre et 20 décembre.

Eau potable :

Vous pouvez accéder aux résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable en ligne, commune par commune : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Guichet unique urbanisme :



Vous pouvez désormais faire vos demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne, sur le guichet unique de Dijon Métropole. <https://extrageo.metropole-dijon.fr/guichet-unique?ncommune=315>.

Ensemble Vocal Hautevoix :

L'Ensemble Vocal Hautevoix donnera son concert annuel le dimanche 4 décembre 2022 à 17h00 en l'église St Pierre.



Les activités de l'association ont commencé avec succès en cette rentrée 2022. Il reste quelques places disponibles pour le yoga du lundi matin à 9h30 et du mercredi soir à 20h15, pour le Pilates du mardi soir à 17h45 et pour la marche nordique de lundi matin à 9h30 et mardi matin à 9h30.

Compte tenu de l'avancée de l'année, un tarif proportionné sera pratiqué.

Pour tous renseignements s'adresser :

Pour le yoga à Agnès Chardin 06 02 50 01 37

Pour le Pilates à Patricia Garcia 06 62 2 98 65 18

Pour la marche nordique à Philippe Jouin 06 31 14 29 69.